

Lycée Victor HUGO BESANCON

comment nous verser votre part de dépenses libératoires ?

Les décret 2020-1739 du 29 décembre 2020 a arrêté les modalités de reversements de la taxe d'apprentissage.

A ce jour, les informations font apparaitre la possibilité d'un versement direct aux établissements, par les entreprises, de tout ou partie de la part des dépenses libératoires (13%).

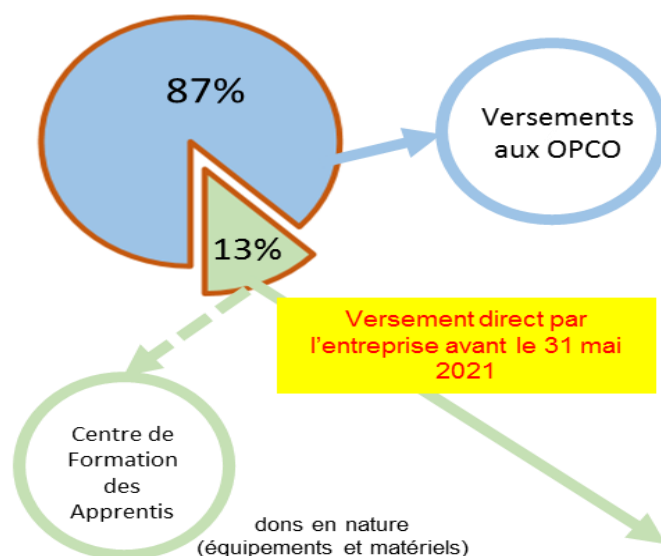
Ce versement, sous forme de virement, chèque ou dons en nature et accompagné du document sur la collecte nous permettra de vous retourner un justificatif.

Références :

Lycée VICTOR HUGO - 1 Rue Rembrandt - BP 2159 - 25052 BESANCON Cedex

Code national établissement : 0250007X

Habilitation : Dépenses libératoires avec 250 élèves en baccalauréats technologiques industriels et tertiaires, 40 étudiants en BTS Systèmes Numériques , 280 étudiants de Classes préparatoires aux grandes écoles



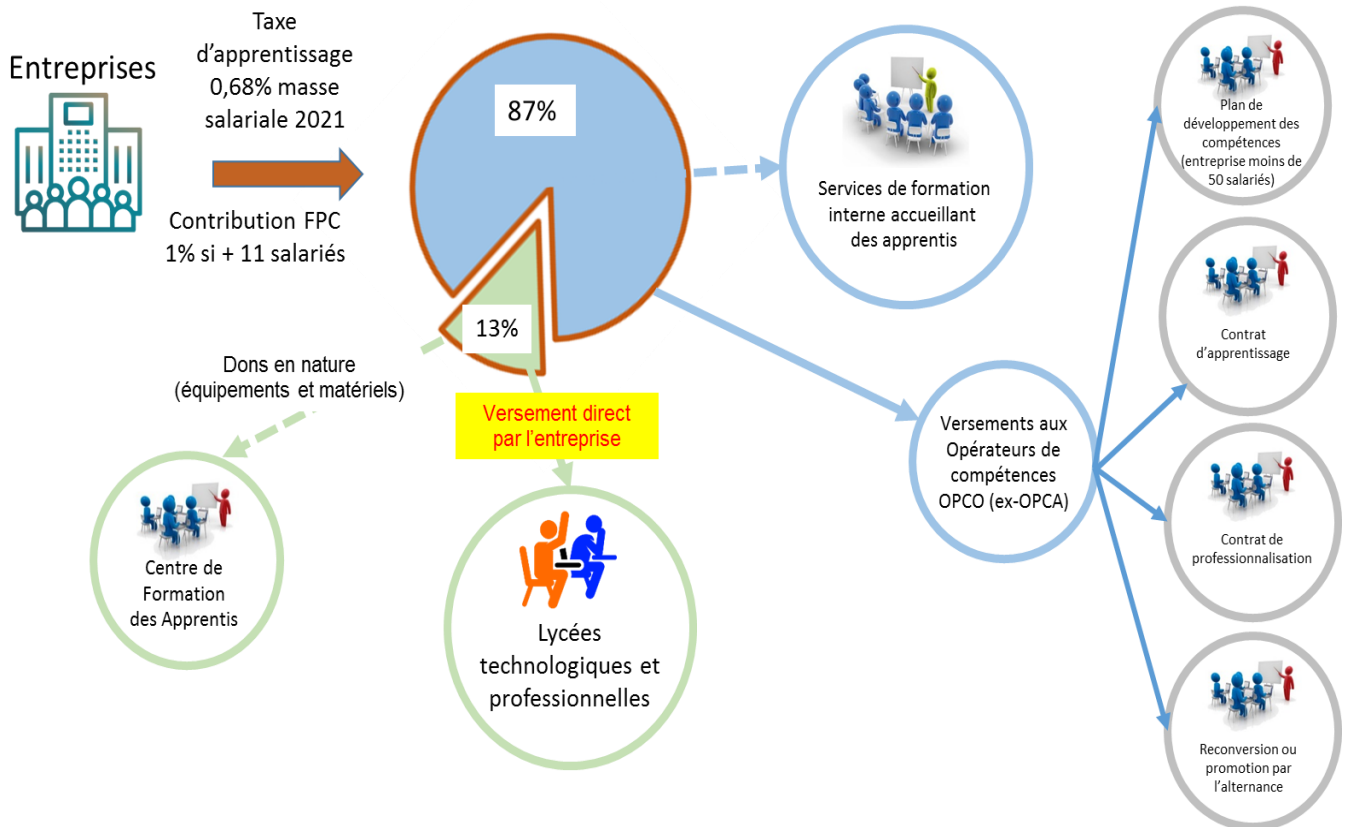
→ pour les entreprises de moins de 11 salariés : 1^{er} acompte de 40% avant le 15 septembre 2021 sur les rémunérations de 2020 et le solde avant le 1^{er} mars 2022.

→ pour les entreprises de 11 salariés et plus, deux acomptes : 60% avant le 1^{er} mars 2021 sur la base des salaires de 2020, 38% avant le 15 septembre 2021 sur une projection de la masse salariale 2021 et le solde au 1^{er} mars 2022.

**Liste des lycées, arrêtée annuellement par le préfet de région, des formations dispensées et des organismes admis au niveau régional au bénéfice du hors quota.
Le lycée Victor HUGO de BESANCON est nommé sur cet arrêté.**

Taxe d'Apprentissage

Campagne 2021 : Modalités



La part des 13 % du produit de la taxe d'apprentissage est destinée à financer, à titre des dépenses libératoires, les formations initiales technologiques et professionnelles des lycées.

le **lycée Victor Hugo**, avec ses formations, est habilité à recevoir tout ou partie de cette part.

Contact :

Nadia MARESCOT, Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques

LYCÉE VICTOR HUGO—1 RUE REMBRANDT- BP 2159—25052 BESANCON Cedex

Tél : 03 81 41 98 83

courriel : nadia.marescot@ac-besancon.fr

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le lycée permet de construire l'avenir grâce à des formations ouvertes et performantes.

Les pratiques pédagogiques et techniques expérimentales sont en évolution constante et nous souhaitons continuer à offrir à nos élèves et étudiants des conditions d'études optimales.

Vous pouvez y contribuer !

Avec votre soutien nous pourrons offrir aux élèves et étudiants du lycée Victor Hugo une formation orientée vers l'excellence et la réussite !

À quoi a servi la taxe 2020 ?

- Achat d'outils et maquettes pédagogiques (candélabre solaire, imprimante 3D, découpe laser, vidéo-surveillance, système d'alarme...) ;
- Développement du réseau informatique et des produits communicants (serveur, formation...) ;
- Aide au développement de nouvelles pédagogies (pédagogie inversée, innovations pédagogiques...) ;
- Visite de sites industriels et tertiaires.

Investissez votre Taxe d'Apprentissage sur ces **profils d'excellence....**
que vous **recruterez demain**